



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

La présente note répond à cette obligation, dont un extrait figure ci-après. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ **Les dépenses de la section :**

Dépenses	BP 2022	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 - Charges à caractère général	248 547.35 €	181 568.72 €	73 %
012 – Charges de personnel	225 000.00 €	232 678.86 €	103 %
014 – Atténuations de produits	96 230.00 €	95 272 €	99 %
65 – Autres charges de gestion courante	74 218.38 €	72 856.57 €	98 %
66 – Charges financières	4 908.42 €	4 908.42 €	100 %
67 – Charges exceptionnelles	2 500 €	1 560 €	62 %
68– Dotations provisions semi-budgétaires	72.65 €	72.65 €	100 %
023 – Virement à l’investissement	28 108.40 €	Non exécuté comptablement	
042 - Opérations d’ordre	12 090.64 €	12 090.64 €	100 %
TOTAL	691 675.84 €	601 007.86 €	87 %

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l’entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **601 007.86 euros**.

➤ **Les recettes de la section :**

Recettes	BP 2022	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
013 – Atténuation de charges	0 €	1 499.00 €	100 %
70 – Produits des services	38 000 €	45 539.39 €	120 %
73 – Impôts et taxes	381 204 €	403 502.67 €	106 %
74 – Dotations, subventions et participations	132 503 €	138 788.35 €	105 %
75 – Autres produits de gestion courante	27 000 €	27 925.15 €	103 %
TOTAL	578 707 €	617 254.56 €	107 %

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l’Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **617 254.56 euros**.

Il existe trois principaux types de recette pour une commune :

- La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2022 :

 Taxe d’habitation : 0 %

 Taxe sur le foncier bâti : 28.28 %

 Taxe sur le foncier non bâti : 46.69 %

- Les dotations versées par l’Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

➤ **Conclusion sur la section de fonctionnement**

L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels – dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 26 777.34 €

II. La section d'investissement

➤ **Généralités :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-**en dépenses** : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de bien immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-**en recettes** : *les recettes dites patrimoniales, telles que la FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquitté sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

*les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

➤ **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Recettes	BP 2022	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	4 400 €	3 298.84 €	75 %
13 – Subventions d'investissement	0 €	3 564.00 €	100 %
021 – Virement à la section de fonctionnement	28 108.40 €	Non exécuté comptablement	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 090.64 €	12 090.64 €	100 %
TOTAL	44 599.04 €	18 953.48 €	42 %

Le volume total des recettes d'investissement est de 18 953.48 €.

Dépenses	BP 2022	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
16 – Emprunts et dettes assimilées	38 809.58 €	33 901.16 €	87 %
20 – Immobilisations incorporelles	5 000 €	0 €	0 %
21 – Immobilisations corporelles	15 041.98 €	8 871.40 €	59 %
23 – Immobilisation en cours	0 €	0 €	0 %
120 – Opération d'équipement	0 €	1 818 €	100 %
TOTAL	58 851.56 €	44 590.56 €	76 %

Le volume total des dépenses d'investissement est de **44 590.56 €**.

III. Conclusion

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2022, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

-**La capacité d'autofinancement** (CAF), appelé aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La CAF est stabilisée et reste supérieure à 25 000 euros, notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

-**La capacité de désendettement** : au 31/12, l'encours des dettes s'affiche à 138 712.60 €, soit un montant de 154.30 € par habitant.

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 : Charges à caractère général 15 484.92 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre 22 408.00 €
Total des dépenses d'exploitation de 37 892.92 €

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 : Ventes produits, prestations de services 68 789.46 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 2 198.02 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels 37 349.76 €
Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections 3 293.30 €
Total des recettes d'exploitation de 111 630.54 €

Auxquelles on ajoute l'excédent d'exploitation reporté 2021 de 130 799.34 € soit un total de 242 429.88 €

L'excédent d'exploitation est donc de 204 536.96 €

Dépenses d'investissements :

21 : immobilisations corporelles 12 480.00 €
040 : opération d'ordre entre sections 3 293.30 €
Soit un total de **15 773.30 €**

Recettes d'investissement :

10 : Dotations, fonds divers et réserves 462.59 €
040 : opération d'ordre entre section 22 408.00 €
Soit un total de **22 870.59 €**

Auxquelles on ajoute un excédent d'investissement reporté de 106 347.31 €

Total des recettes d'investissement 129 217.90 €

Soit un excédent d'investissement de 113 444.60 €

Fait à Aincourt, le 07 avril 2023

Le Maire,
Emmanuel COUESNON



Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.